

## Newsletter No 7 du 18 août 2022

Chères membres,

### Votation fédérale du 25 septembre 2022

#### Non à une nouvelle discrimination ! - Non au relèvement de l'âge de la retraite AVS pour les femmes !



En fait, nous le savons tous :

Malgré l'égalité des sexes inscrite dans la Constitution et la loi, les femmes sont toujours massivement désavantagées dans la vie quotidienne.

Pour que cela change, il faudrait que les hommes se chargent autant que les femmes du travail domestique et des soins non rémunérés. Il faudrait qu'ils relativisent leurs objectifs de carrière lorsqu'ils fondent une famille, qu'ils travaillent à temps partiel plutôt qu'à temps plein, etc. Mais malheureusement, tous les stéréotypes patriarcaux habituels sur les rôles persistent obstinément. Dans ce contexte, augmenter l'âge de la retraite AVS des femmes est d'une impudence sans mesure !

Comme d'autres organisations féminines, la ADF-SVF Suisse s'engage pour un NON.

Cette fois-ci, selon le dernier sondage, les femmes pourraient effectivement décider de la votation en votant non. Découvrez des faits clairs, parfaitement [expliqués ici](#) ! Vous aussi, vous pouvez agir en toute simplicité. Apparemment, il y a encore beaucoup de personnes indécises. C'est pourquoi les contacts personnels sont si importants. Il s'agit avant tout de convaincre les hommes !

### Actuel

#### Encore une fois, non au backlash !

#### Arrêt du Tribunal fédéral TF en cas de divorce - et bien plus encore !

C'est le fil rouge de tout le débat sur l'égalité : là où les femmes ont encore de petits avantages, ceux-ci sont supprimés subito au nom de la soi-disant "égalité", voir AVS21. C'est aussi avec cette argumentation que l'arrêt actuel du TF a été imposé.

On évoque ainsi une égalité théorique totalement nébuleuse entre les sexes, sans tenir compte de la réalité actuelle des mères de jeunes enfants.

L'ADF-SVF reste donc en contact avec des spécialistes juridiques critiques.

Personne ne s'est mieux exprimé sur cette tendance au retour de bâton qu'**Eva Herzog**, conseillère aux États de Bâle-Ville, dans son exposé lors de notre événement de l'ADFD-SVF du 18 juin 2022 à Bâle :  
« ...Les hommes ne restent pas inactifs. En recourant à la loi sur l'égalité, ils font valoir leurs intérêts avec succès : Le Tribunal fédéral soutient la pratique selon laquelle les femmes ne reçoivent qu'exceptionnellement une pension alimentaire après un divorce (je demande également des données à ce sujet, dans une autre intervention), l'âge de la retraite pour les femmes doit être relevé, et je suis convaincue que la rente de veuve sera d'abord supprimée et que le service militaire obligatoire pour les femmes sera introduit avant que les professions typiquement féminines soient mieux rémunérées, avant que l'égalité salariale règne, avant que le travail soit fiscalement avantageux pour les femmes mariées ayant une bonne formation et avant qu'il y ait suffisamment de places pour la garde des enfants.

*Mais espérons que ce ne sera pas avant que nous ayons obtenu l'égalité totale entre la maternité et le service militaire en matière d'allocations pour perte de gain... »*

### Hommage à Judith Widmer-Straatman



5 février 1922 - 28 juillet 2022

**Hommage écrit par Veronika Heller,**

Schaffhouse, ADF-SVF et jadis AFPS

*Au début de l'année, Judith a pu se retourner en silence, comme elle l'avait souhaité, sur ses 100 ans de vie. Une vie consacrée aux droits des femmes, à la justice. Née et élevée à Arnhem/NL, elle est venue en Suisse après la guerre pour se reposer. Plus tard, elle y a passé des vacances, a fait la connaissance de l'architecte Heinz Widmer, s'est mariée et est restée. La goutte d'eau qui fait déborder le vase : en Hollande, les femmes avaient le droit de vote et d'éligibilité depuis 1913.*

*C'est ainsi que cette pharmacienne de formation a adhéré à l'association pour le droit de vote des femmes à Schaffhouse (plus tard : Arbeitsgemeinschaft Frau & Politik Schaffhausen; AFPS), dont elle est rapidement devenue la présidente, membre du Comité central de l'ADF-SVF, sa vice-présidente, et enfin membre d'honneur. Elle était toujours bien informée, déterminée, persévérante, pleine de ressources, bien connectée, motivante et très charmante. C'est grâce à elle que la Convention européenne des droits de l'homme CEDH n'a pas été ratifiée en 1968 "sous réserve de l'absence de droit de vote des femmes", mais qu'un nouveau projet pour l'introduction du droit de vote des femmes a été mis en route. L'une de ses dernières apparitions publiques a été de dévoiler à l'automne 2010 une plaque commandée par l'AFPS en souvenir de la longue lutte pour l'égalité des droits. Dans l'avis de décès, son avocat de confiance a notamment déclaré : 'Nous lui sommes reconnaissants pour tout ce qu'elle nous a donné. La manière naturelle avec laquelle elle a accepté, en toute lucidité, les restrictions croissantes dues à son infirmité physique, mérite notre plus grand respect'.*

### Agenda

#### Bureau de l'égalité Vaud



**Mardi, 27 septembre 2022, 17h30-19h30, Hôtel Mirabeau  
avenue de la Gare 31, Lausanne**

*« L'accèsion des femmes aux organes de direction des entreprises est plus difficile que dans les conseils d'administration. Quels sont les principaux obstacles à une plus grande présence féminine dans les directions d'entreprise ? Que peuvent faire les entreprises pour encourager les candidatures féminines ? Y a-t-il une voie d'accès royale à une fonction dirigeante ? Faut-il adopter des mesures spécifiques dans les grandes entreprises ? ... »* L'ADF Vaud vous invite cordialement à participer.

S'il vous plaît **inscrivez-vous en ligne !**

Avec les meilleures salutations  
pour le comité de la présidence de l'ADF-SVF Suisse  
Ursula Nakamura et Annemarie Heiniger

**[www.feminism.ch](http://www.feminism.ch)**

SVF-ADF Schweizerischer Verband für Frauenrechte  
Postfach 2206 4001 Basel  
Tel. 079 133 80 90 / 062 877 16 64 Mail: [adf\\_svf\\_secret@bluewin.ch](mailto:adf_svf_secret@bluewin.ch)  
PC-Konto 80-6885-1 / CH54 0900 0000 8000 6885 1  
[www.feminism.ch](http://www.feminism.ch)